

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues
du 20 mars 2026**

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10/03/2026
- 2 – Élection du Maire
- 3 – Fixation du nombre d'adjoints au maire
- 4 – Élections des adjoints au maire
- 5 – Délégations au maire
- 6 – Constitution des commissions
- 7 – Indemnités des élus
- 8 – Questions diverses

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 16/03/2026

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Membres	Présents	Procurations	Absents
BERGÉ Josiane (Maire)	X		
FABRY Stéphane (1 ^{er} Adjoint)	X		
ESTÈBE Sandrine (2 ^{ème} Adjoint)	X		
DA FURRIELA Thierry (3 ^{ème} Adjoint)	X		
BAUZOU Christophe		X	
MARSEILLE Laurent	X		
COSTEDOAT Elisabeth	X		
REIS Mickaële	X		
BRESSAND-LÉON Laure	X		
PITARQUE Émilie	X		
PINATON Aubry	X		

Secrétaire de séance : PINATON Aubry

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, M. PINATON Aubry.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10/03/2026.

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? » Ce procès-verbal est approuvé

2- Élection du maire

Mme BERGÉ Josiane, doyenne de l'assemblée, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Un appel à candidatures est effectué. Il est constaté qu'un candidat se présente. Il est procédé au vote et le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

– Mme BERGÉ Josiane : 11 (onze) voix

Mme BERGÉ Josiane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Madame le Maire prend la présidence de la séance, remercie l'assemblée et énonce les résultats des élections du 15 mars 2026 :

Inscrits : 350

Votants : 225

Bulletins blancs : 4

Bulletins nuls : 2

Exprimés : 219

La liste « BÉNAGUES ENSEMBLE » est élue avec 219 voix

La délibération est adoptée à l'unanimité
--

<i>N° d'ordre 2026-003</i>

3- Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

La délibération est adoptée à l'unanimité
--

<i>N° d'ordre 2026-004</i>

4- Élections des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs et nuls : 0

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Liste FABRY, ESTÈBE, DA FURRIELA : 11 (onze) voix

- La liste FABRY, ESTÈBE, DA FURRIELA ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. FABRY Stéphane, Mme ESTÈBE Sandrine, M. DA FURRIELA Thierry

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° d'ordre 2026-005

Suit le tableau du Conseil Municipal

1	BERGÉ	Josiane	Maire
2	FABRY	Stéphane	1er adjoint
3	ESTÈBE	Sandrine	2ème adjoint
4	DA FURRIELA	Thierry	3ème adjoint
5	BAUZOU	Christophe	Conseiller municipal
6	MARSEILLE	Laurent	Conseiller municipal
7	COSTEDOAT	Élisabeth	Conseillère municipale
8	REIS	Mickaële	Conseillère municipale
9	BRESSAND LÉON	Laure	Conseillère municipale
10	PITARQUE	Émilie	Conseillère municipale
11	PINATON	Aubry	Conseiller municipal

5- Délégations au maire

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions afin de faciliter la gestion des affaires communales. Le conseil municipal décide de lui déléguer 26 points listés sur la délibération 2026-06.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° d'ordre 2026-006

6- Constitution des commissions

Le maire est président de droit de toutes les commissions municipales.

Commission Urbanisme / Voirie / Environnement et Appels d'offres

(au nombre de 4)

Présidente : BERGÉ Josiane

Vice-Président : ESTÈBE Sandrine

Membres : PINATON Aubry, MARSEILLE Laurent, DA FURRIELA Thierry

Commission Finances

(au nombre de 3)

Présidente : BERGÉ Josiane

Vice-Président : FABRY Stéphane

Membres : BRESSAND-LÉON Laure

Commission Ressources humaines

(au nombre de 4)

Présidente : BERGÉ Josiane

Vice-Président : DA FURRIELA Thierry

Membres : FABRY Stéphane, COSTEDOAT Élisabeth

Commission Communication

(au nombre de 4)

Présidente : BERGÉ Josiane

Vice-Président : REIS Mickaële

Membres : PITARQUE Émilie, DA FURRIELA Thierry

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2026-007</i>
--	----------------------------

- **Délégué CCPAP**

Titulaire : Mme BERGÉ Josiane

Suppléant : M. FABRY Stéphane

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2026-008</i>
--	----------------------------

- **Délégués SDE09**

Titulaire : BERGÉ Josiane

Suppléant : ESTÈBE Sandrine

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2026-009</i>
--	----------------------------

- **Délégués SIVOM**

Délibération remplacée par la délibération N° 2026-14

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2026-010</i>
--	----------------------------

- **Délégués SIVE**

Titulaires : Mme PITARQUE Émilie et Mme COSTEDOAT Élisabeth

Suppléants : Mme REIS Mickaële et Mme BRESSAND-LÉON Laure

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2026-011</i>
--	----------------------------

- **Délégué défense**

M. PINATON Aubry

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2026-012</i>
--	----------------------------

- **Délégués SIVOM retire et remplace délibération 2026-10**

Titulaires : M. DA FURRIELA Thierry

Suppléants : M. FABRY Stéphane

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2026-014</i>
--	----------------------------

- **Délégué AGEDI**

Titulaire : Mme BERGÉ Josiane

Suppléant : M. FABRY Stéphane

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2026-015</i>
--	----------------------------

7- Indemnités des élus

Bénéficiaires	
Maire	28.10%
1 ^{er} adjoint	8.94 %
2 ^e adjoint	8.94 %
3 ^e adjoint	8.94 %

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2026-013*

8- Questions diverses

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la place Bonnes Aygues ont débuté et devraient s'étendre sur une durée d'au moins deux mois. En conséquence, la fête locale ne pourra pas avoir lieu. Par ailleurs, la Ronde de l'Isard traversera la commune le samedi de Pentecôte.
- Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les horaires des prochains conseils municipaux. Après un tour de table, il est décidé de fixer l'horaire à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance
Aubry PINATON

